

## INFO / ARBITRAGE N° 64 MARS / AVRIL 2008

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage.  
Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

### 1. Info / Arbitrage n° 63

Le point 17 de l'Info / Arbitrage n° 63 a suscité quelques commentaires. Certaines de ces critiques auraient pu se faire sur un ton plus aimable.

De nombreux lecteurs se sont focalisés sur une photographie qui, je le concède, pouvait prêter à confusion. Mais certainement pas le texte, ni le titre de l'article qui avaient pour objet l'application de l'article A.3.3 du Tir Nature, comme cela avait été expressément précisé.

Bien entendu, les arrêts de corde sont bien connus et .....autorisés, personne n'en doute.

### 2. Règlement 3D International

Le nouveau règlement du 3D International [applicable à partir du 01/04/2008] est disponible sur le site de la FITA, uniquement en langue anglaise pour l'instant.

### 3. Fibre optique et arc à poulies

Rappel: sur le viseur d'un arc à poulies, le point de visée peut être une fibre optique. Il n'y a aucune restriction de longueur de la fibre optique.

La restriction de longueur de la fibre optique n'est ordonnée que pour les seuls arcs classiques.

### 4. Jury d'appel

Il est rappelé aux arbitres qu'un jury d'appel doit être constitué lors de chaque compétition, quand cela s'avère possible, c'est-à-dire lorsqu'on peut trouver sur le terrain des personnes acceptant la charge et ayant une certaine connaissance des règlements. Quand il n'y a aucune possibilité de constituer un jury d'appel, les décisions prises par la commission des arbitres de la compétition sont définitives et sans appel possible.

Lorsqu'un jury d'appel est constitué, aucun arbitre de la compétition ne peut en être membre.

La constitution d'un jury d'appel est obligatoire lors de championnats départementaux, régionaux et nationaux.

### 5. Catégories "Découverte" et concours "Spécial Jeunes"

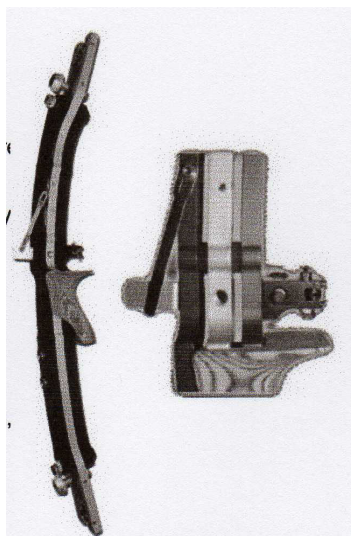
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, une catégorie "découverte" a été créée pour promouvoir les disciplines de parcours. Cette catégorie "découverte" est ouverte à toutes les armes et catégories d'âge autorisées à la compétition (les poussins sont donc exclus).

La catégorie "découverte" ne permettant pas d'être classé lors d'une compétition sélective pour les championnats de France, un jeune y participant pourra tout de même prendre part aux concours "Spécial Jeunes".

### 6. Classement national et classement sélectif

- le classement national est basé sur la saison sportive. Il permet d'établir un classement pour situer la place de l'archer dans la hiérarchie sportive
- le classement sélectif est destiné à établir la liste des sélectionnés aux différents championnats de France. La période de prise en compte des scores démarre le lendemain d'un championnat de France jusqu'à 10 jours avant le championnat de France suivant, pouvant donc être "à cheval" sur 2 saisons.

## 7. Poignée Spigarelli



La poignée "Spiga Révolution" (photo ci-jointe) n'est pas admise dans la division arc nu (bare bow) de toutes les disciplines : tir en campagne, nature/3D, salle.

En effet, cette poignée peut donner des indications pour aider à la visée.

*[cf. la lettre d'information du Comité des Juges de la FITA : Newsletter n° 68 de Mars 2008].*

## 8. Incidents de matériel

Les incidents de matériel les plus fréquents :

- bris d'arc ou de branches d'arc (utilisation d'un arc ou de branches de rechange autorisée)
- corde qui se casse, tranche fil qui se déroule, point d'encoche qui change
- le câble, le guide de câble pour les arcs à poulies
- repose flèche, contrôleur d'allonge qui se cassent
- grip qui se déplace ou se décolle
- palette ou décocheur qui se casse
- stabilisateurs, V bar, extension du V bar, poids qui se dévissent, ou tombent, ou cassent
- viseur qui se dévisse ou qui tombe

Le bris d'une encoche n'est pas un incident de matériel, mais si la flèche tombe dans la zone des 3m, cette flèche n'est pas considérée comme tirée. Cependant, il peut arriver qu'un compétiteur n'ait pas suffisamment de flèches : dans ce cas, le bris d'une encoche peut être considéré comme un incident de matériel.

Ces incidents de matériel doivent être signalés à un arbitre, qui, s'il donne son accord, autorisera l'archer à rattraper au moment le plus opportun les flèches de la volée restant à tirer.

## 9. Tir en campagne : obligation de toucher le piquet de tir ?

En tir en campagne, le compétiteur n'est pas obligé de toucher le piquet de tir. Il peut se placer (debout ou à genoux) approximativement à 1m derrière ou à côté du piquet de tir compte tenu du terrain, jamais en avant. Dans des circonstances exceptionnelles dont il est seul juge, un arbitre peut autoriser les concurrents à se placer en dehors de la zone déterminée.

## 10 Transferts

Une équipe, quelle que soit la discipline, peut être composée de plusieurs équipiers ayant bénéficié d'un transfert, à la condition que ces transferts aient eu lieu avant le 31 décembre précédent (transferts libres).

*[cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article C.3.3]*

## 11 Tir de barrage en salle pour les équipes

En annexe de ce document, vous trouverez la position du blason pour le tir de barrage par équipes en salle : le blason trispot, habituellement vertical, est placé horizontalement, le centre des spots à 1,30m du sol :

- 1 cible par équipe
- l'équipe est composée de 3 archers qui tirent chacun 1 flèche (1 flèche par spot)
- temps de tir imparti : 1 minute pour le tir des 3 flèches.

## 12. Pointe de flèche



Cette pointe de flèche n'est pas autorisée, quelle que soit la discipline. Elle ressemble à un forêt se montrant ainsi susceptible de provoquer des dégradations exagérées aux buttes de tir.  
*Cf. article B.3.1.7 du Règlement International du tir sur cibles, B.3.7.1 du tir en campagne et A.3.4 du tir nature*

## 13. Beursault : incident de matériel

En cas d'incident de matériel, quelle procédure adopter ?

Réponse : Comme pour le tir en extérieur et en salle, l'archer peut réparer et dispose d'un délai maximum de 15 minutes. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque / butte maîtresse : s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse et vice versa. Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres tireurs.

Attention à la sécurité :

- prévenir lorsque l'archer reprend le tir (un tireur supplémentaire)
- être vigilant lorsque l'archer tire seul en fin de partie afin de prévenir toute incursion sur le pas de tir.

## 14. Compositions d'équipes

Rappel : lors des compétitions sélectives pour les différents championnats par équipes, les arbitres ont la responsabilité du contrôle de la conformité de la composition des équipes et des arcs à utiliser avant le début des tirs.

Il arrive que "remontent" à la FFTA des scores obtenus par des équipes dont la composition n'était pas conforme au règlement.

## 15 Tir en campagne : feuille de marque à modifier.

Dans les dernières modifications des règlements de février 2008, il a été donné un nouveau modèle de feuille de marque. Dans l'avant dernière colonne, remplacer le 5+ par 6.

# DEVENIR ARBITRE INTERNATIONAL

Le Comité des Juges de la FITA a modifié les règles pour devenir JUGE INTERNATIONAL.

Les arbitres internationaux doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais, seule langue admise en matière d'arbitrage; afin d'être capables d'expliquer et de comprendre des situations relatives aux compétiteurs et entraîneurs sur les terrains de compétition.

De plus, les examens de l'EMAU et de la FITA se pratiquent en anglais.

Il existe 3 niveaux :

## Juge Continental (EMAU)

Pour devenir Juge Continental, c'est-à-dire juge de l'EMAU, il est nécessaire :

- de répondre à une demande de la FFTA
- de parler correctement anglais
- d'avoir une expérience d'arbitre suffisante (= avoir participé à l'arbitrage de compétitions nationales)
- d'être âgé(e) de 30 à 40 ans
- la candidature d'arbitres féminines sera appréciée et étudiée avec bienveillance
- présenter sa candidature à la CNA qui organise un examen écrit et pratique
- si réussite à l'examen, validation de la candidature par le Comité Directeur de la FFTA sur proposition de la CNA
- inscription auprès de l'EMAU par la FFTA
- passer et réussir un examen écrit (en anglais) sous l'égide de l'EMAU

## Candidat Juge International

Pour devenir Candidat Juge International, le Juge Continental doit :

- être accrédité comme arbitre national depuis 3 ans minimum (par exemple, il doit avoir participé à des séminaires d'entraînement durant 3 ans dans son pays d'origine). Effectivement une expérience de 3 ans est demandée.
- être accrédité comme Juge Continental
- avoir participé à l'arbitrage d'au moins un tournoi de classement mondial ou à un autre tournoi majeur organisé par une Association Continentale et avoir reçu une évaluation positive de la part du Président de la Commission des Juges de ce tournoi
- participer à un séminaire FITA
- passer et réussir un examen écrit (en anglais) sous l'égide de la FITA.

## Juge International

Le Comité des Juges de la FITA a la responsabilité d'accréditer les Candidats Juges Internationaux (CJI) et les Juges Internationaux (JI)

- chaque Association Membre peut avoir autant de CJI qu'elle le souhaite
- les Juges Internationaux peuvent être désignés pour chaque tournoi conduit sous les règles de la FITA (bien qu'il y ait des limites, comme pour les Jeux Olympiques)
- chaque Association Membres ne peut avoir qu'un maximum de 4 Juges Internationaux (mais les grandes nations, ayant un nombre de compétitions important, peuvent en avoir plus)
- la promotion de juges féminines peut également créer des exceptions
- le Conseil de la FITA a décidé que le maximum de Juges Internationaux serait de 80, mais cela peut changer
- la période d'accréditation est de 4 ans : le prochain test (examen) se déroulera en 2011. Entre temps, rien ne peut affecter une accréditation : une accréditation reste valide jusqu'à la prochaine.

### **Pour être à nouveau accrédité juge international :**

- répondre régulièrement aux études de cas du Comité des Juges
- être volontaire pour participer à l'arbitrage d'une compétition au moins tous les deux ans
- retourner l'imprimé de demande d'accréditation dans les délais impartis
- passer et réussir le test (examen) de ré-accréditation
- avoir une bonne évaluation du Président des Juges et du Juge Observateur lors des compétitions auxquelles le juge participe
- participer à une Conférence des Juges au moins une fois tous les 4 ans afin de s'assurer que chacun à la même approche face aux règles
- les Juges Internationaux sont atteints par la limite d'âge à la fin de l'année de leur 65<sup>ème</sup> anniversaire. Cependant :
  - il n'y a pas de limite d'âge pour les Juges Continentaux.
  - Ces juges peuvent poursuivre leur carrière en qualité de Directeur des tirs.

### **Promotion de Candidat Juge International à Juge International :**

- il doit exister une position vacante (si la FITA dispose de 80 JI, il n'y a pas de possibilité de promotion)
- la promotion n'est pas automatique, il faut qu'il y ait une place
- la promotion doit être demandée par l'Association Membre
- le Comité des Juges prend la décision, selon les rapports des présidents de commission des juges des compétitions et des juges "observateurs", les tests pratiqués régulièrement (études de cas de la FITA), l'expérience.

### **Pourquoi 80 Juges Internationaux ?**

Afin de maintenir un groupe de Juges Internationaux à un haut degré de compétence.

Le Conseil de la FITA souhaite que ces personnes soient utilisées plus souvent.

La FITA informera sur les positions vacantes et demandera des inscriptions.

### **Commission des Juges pour les Jeux Olympiques**

- être Juge International
- être accrédité depuis au moins 5 ans
- avoir donné des réponses de très bonne qualité aux études de cas
- avoir réussi le test de ré-accréditation avec une très bonne qualité de réponses
- avoir reçu de très bonnes évaluations des Juges Observateurs de la FITA

### **Composition des Commissions des Juges des compétitions :**

- Jeux Olympiques uniquement des Juges Internationaux
- Championnats du Monde : Juges Internationaux et un maximum de 3 Candidats JI
- Championnats Continentaux : JI ou Candidats JI : cette catégorie représente au maximum 50% de la commission des juges de la compétition], les autres juges étant des juges continentaux
- Compétitions de classement mondial : le Président des juges est un JI + un JI ou Candidat JI
- Grands Prix avec Coupe du Monde intégrée : 2 juges désignés par la FITA, 3 par l'Association Continentale, les autres juges désignés par l'Association Membre ; JI ou juges nationaux
- Pour les autres Jeux ou événements organisés par les fédérations : accord et coopération avec la FITA

## ANNEXE 3 du Tir en salle

**Barrage par équipes :**  
**1 cible par équipe - 3 archers par équipe - 1 flèche par archer**  
**1 flèche par spot**

